

MAIRIE DE VITREUX
☎ et 📠 03.84.81.06.56
mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi
de 14h00 à 17h00

N°4.2016

COMMUNE DE VITREUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 avril 2016

Présents : MM. Olivier ABRAHAM, Raymond BALLOT, M. Marc GENTY, Alain GOMOT, Damien PERIARD, Bruno PIERRE, Daniel PIERRE, Mme Annie PETITJEAN

Excusé : Mme Gaëlle ROTH DIT BETTONI qui donne procuration à Mme Annie PETITJEAN, Mr Didier CABESTANT qui donne procuration à Damien PERRIARD

Absents : Mme Sophie HOUDELOT

Secrétaire : Mr GOMOT Alain

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 23 mars 2016 a été approuvé à l'unanimité des présents par 10 voix.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les budgets primitifs 2016 pour la commune et le service assainissement tels qu'ils ont été présentés par M. le Maire et dont les chiffres sont les suivants :

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 261 651.63 €
Recettes 688 027.96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 90 119 €
Recettes 90 119 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses 14 135.95 €
Recettes 14 136.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 17 483.75 €
Recettes 17 483.75 €

ACCEPTATION DU DEVIS DE REFECTION DU CHEMIN DU DESERT

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis suivant concernant la réfection du Chemin du Désert

Désignation	Total HT	TVA	Total TTC
Délignement, scarification et réglage à la niveleuse	2 562.00 €	512.40 €	3 074.40 €
Enduit bi-couche	1 596.00 €	319.20 €	1 915.20 €
	4 158.00 €	831.60 €	4 989.60 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, par 10 voix:

- D'accepter le devis pour la réfection du chemin du Désert

ACCEPTATION DU DEVIS DE POSE DE PRISES SUR POTEAU POUR LES ILLUMINATIONS DE NOËL

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise MILLERET ELECTRICITE concernant la pose de prises complètes sur poteau avec différentiel pour les illuminations de Noël :

- une à l'angle Grande Rue / rue de la Fontaine
- une Quartier Latin

pour un montant de 319.98 € HT soit un montant TTC de 383.98 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, par 10 voix d'accepter le devis de l'entreprise Milleret.

ACCEPTATION DU DEVIS DE LAMPE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise MILLERET ELECTRICITE concernant la fourniture et la pose de lampes d'éclairage public chemin des Noyers et chemin des Tertres pour un montant de 825.26 € HT soit 990.31 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, par 10 voix d'accepter le devis de l'entreprise Milleret.

ACCEPTATION DU DEVIS DES CANIVEAUX RUE DE LA FONTAINE ET CHEMIN DU GRAND QUARTIER

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de l'entreprise Cadoux concernant la fourniture et la pose de caniveaux rue de la Fontaine et Chemin du Grand Quartier.

Désignation	Total HT	TVA	Total TTC
Pose et fourniture de caniveaux rue de la Fontaine	8 104.00 €	1 620.80 €	9 724.80 €
Pose et fourniture de caniveaux chemin du Grand Quartier	4 320.00 €	864.00 €	5 184.00 €
			14 908.80 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, par 10 voix d'accepter les devis de l'entreprise Cadoux pour un montant total TTC de 14 908.80 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Congés secrétariat.

La mairie sera fermée du 11 au 15 avril inclus.

❖ Inscriptions école.

Les inscriptions des enfants nés en 2013 auront lieu le vendredi 27 mai à la maternelle de Pagney.

Si vous n'avez pas reçu d'invitation début mai pour cette porte-ouverte, merci de contacter l'école.

❖ Célébration du 8 mai 1945

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 12h00 au Monument aux Morts.

Les habitants de Vitreux et surtout les enfants sont invités à y participer.

❖ Demande de devis.

Des devis seront demandés :

- pour la réfection du petit chemin piéton le long du cimetière.
- pour un enduit autour du bac à verre afin de faciliter le nettoyage

❖ Pour rappel : Règle de civilité

Pour rappel, suite aux plaintes en mairie : Avis aux propriétaires de nos amis les bêtes, ne pas les laisser faire leurs besoins n'importe où (si tel est le cas y ramasser) pour le bien-être et la santé des enfants qui jouent et des personnes qui se promènent.

Cette incivilité est passible d'une amende, il serait judicieux pour tout le monde de ne pas en arriver à de telles mesures.

Fin de séance à 22H

Le Maire
Alain GOMOT